

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 23 février 2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DE SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, CODE CM230202

Par ailleurs, M. LOZDOWSKI pointe les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie d'un montant de 330 € et dénonce les délais de paiement de factures aux fournisseurs, en raison d'un fonds de roulement insuffisant. Il prévient de l'application d'intérêts moratoires, à l'avenir.

1 - Ce qui doit interpeller les élus n'est pas le montant, mais l'augmentation de cette ligne d'une année sur l'autre.

Mme le Maire conteste cette information et certifie que toutes les factures sont payées dans les délais réglementaires, et de ce fait exonère la commune du paiement de tout intérêt moratoire.

Mme le Maire est bien consciente de l'importance du fonds de roulement de la commune et souligne les nombreux services offerts à la population : centre de l'enfance, crèche, France Services, agence postale... En lien avec l'annuité de la dette faible, un coût annuel de 330 € d'une ligne de trésorerie est très minime, argumente-t-elle. Elle met en avant les versements de plus en plus tardifs des dotations de l'Etat, au printemps il y a quelques années, en cours d'été, actuellement qui oblige toutes les communes à faire des tirages de leur ligne de trésorerie. Elle proposera d'ailleurs une augmentation de son montant, lors de la prochaine commission des finances.

La commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption des résultats du compte administratif.

1 -Stéphane LOZDOWSKI informe Mme le Maire que les arguments apportés à ses remarques ne répondent pas à ses attentes et de ce fait, il n'approuve pas la présentation faite de ce compte administratif.

Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Mr Yvon POULIQUEN, premier adjoint.

2 - M. LOZDOWSKI dit qu'il n'a pas obtenu de réponses satisfaisantes à ses questions et considère que le débat n'est pas ouvert, il vote contre ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Adopte le compte administratif 2022 du budget principal de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.

~~M. LOZDOWSKI dit qu'il n'a pas obtenu les réponses à ses questions et considérant que le débat n'est pas ouvert, s'oppose à ce compte administratif.~~
